

Concertation préalable du Programme K6

# Compte rendu de l'atelier n 2 « enjeux environnementaux »

**Date** : 17 mai 2022, de 18h à 20h

**Lieu** : Lumbres, Salle Michel Berger

**Nombre de participants** : 20

**Intervenants pour EQIOM, maître d'ouvrage du Programme K6 :**

- David COULON, directeur de l'usine de Lumbres
- Sylvain CODRON, coordinateur Environnement
- Luc COUSIN, directeur du Programme K6

**Intervenants extérieurs à la maîtrise d'ouvrage :**

- Sébastien CHAROLLAIS, EVADIES (biosurveillance)
- Grégory LEFRANÇOIS, DREAL Hauts de France
- Alain MÉQUIGNON, SMAGEAA
- Thibaud PEHOURCQ, AXE SOCOTEC (biodiversité)

**Garante de la concertation :**

- Anne-Marie ROYAL

# Rappel : le Programme K6 et la concertation préalable

Luc COUSIN présente la concertation préalable et les objectifs du Programme K6, le phasage, les principaux effets, et le calendrier du projet.

Anne-Marie ROYAL présente la Commission nationale du débat public (CNDP) et les principes de la concertation préalable.

## Tables rondes thématiques

### Table n°1 : Nuisances

*Quelles sont les nuisances générées par une cimenterie ? Quelles solutions pour y remédier ?*

*Intervenants : EQIOM*

#### Bruit

Les mesures de bruits effectuées dans le cadre du projet, la prise en compte de la topographie et des vents dominants, la périodicité des nuisances, les points de mesures et le périmètre, les premiers résultats et les contraintes réglementaires. EQIOM explique que 6 points de mesures sont repartis autour du site afin de déterminer le niveau sonore aux abords du site. Les nuisances affectent principalement la rue Macaux et la rue Emile Zola. Elles sont principalement liées au chargement et au déchargement et ne sont perceptibles qu'en journée. En revanche, les nuisances liées au fonctionnement des installations sont continues. Le site est contraint réglementairement à ne pas dépasser des seuils de bruit réglementaires. Ces seuils devront être respectés dans le cadre du Programme K6. Des habitants signalent avoir des nuisances acoustiques venant de la cimenterie alors qu'ils en sont éloignés (la configuration de la ville semble produire des phénomènes acoustiques qui génèrent plus de nuisance à distance qu'à proximité) : une demande de mesure de bruits dans cette zone est faite, une habitante propose d'accueillir les capteurs.

- *EQIOM communiquera les résultats obtenus, et prendra des mesures chez les riverains qui le souhaitent au-delà du périmètre de l'étude.*

**Les estimations de bruits d'installations similaires existantes sur d'autres cimenteries, les améliorations dans le cadre du projet.** EQIOM explique que les études s'appuient sur les mesures de bruits effectuées sur d'autres sites pour des ouvrages comparables. La mise en œuvre du Programme K6 permet de transformer le site : les différents ouvrages seront plus éloignés des habitations ce qui permet de réduire de moitié les nuisances sonores. Cette réduction de moitié des nuisances sonores a été réalisée dans le cas le plus défavorable, postulant un fonctionnement simultané du four 6 (pour la production de clinker) et du four 4 (s'il devait être maintenu en activité pour la production d'argile calcinée par exemple). Des études sont également en cours pour préciser les sources de nuisances et insonoriser certains ouvrages : concasseurs, broyeurs, et convoyeurs.

**Les nuisances liées au transport par camion et au transport par train (horaires).** EQIOM explique que les nuisances liées aux bip de recul répondent de règles de sécurité sur le site, elles peuvent être perceptibles en journée lors des chargements et déchargements mais qu'il est rare que les camions reculent sur le site compte tenu du plan de circulation qui permet d'éviter les manœuvres. Par ailleurs, une alarme réglementaire se déclenche tous les premiers mercredis du mois pendant 10 minutes dans le cadre du Plan d'opération interne (POI). L'augmentation du nombre de camions impactera principalement la RN42 vers Dannes où se situe le centre de broyage qui réceptionne une partie du clinker produit à Lumbres, ainsi que l'A26 en direction du port de Dunkerque. Il n'y aura pas davantage de camions sur la rue Macaux. Des participants remarquent qu'aujourd'hui, fréquemment, les passages se font après 21H30 avec des freinages qui génèrent des vibrations dans les maisons. EQIOM n'a pas de contrainte d'horaire liée au chargement et au déchargement, le train pourrait donc être avancé sans perturber le process industriel. Par le passé, le départ des trains se faisait en journée, il a été décalé après 20h à la demande de la commune de Lumbres à la suite de réclamations d'habitants gênés par la circulation des trains en journée et la fermeture du passage à niveau. Plusieurs participants demandent à ne pas avoir de trains après 20h afin de respecter le sommeil des enfants. Il a été précisé que la première phase du projet ne prévoit pas d'augmenter le transport par train.

- *EQIOM s'engage à ouvrir les discussions avec la SNCF sur un changement d'horaire.*

## Odeurs

**Les odeurs perceptibles (souffre/solvant), les variables météorologiques (vent/humidité).** EQIOM explique que le passage de la voie sèche à la voie humide va permettre de réduire les quantités de dioxyde de soufre rejetées à l'origine des odeurs. De plus, l'augmentation de la hauteur de la tour améliore la diffusion des rejets atmosphériques dont les gaz odorants.

## Poussières

**Le contrôle des rejets.** Trois jauges Owen (mesures des retombées de poussières) sont répartis autour du site, elles rendent compte des quantités de poussières diffusées dans l'air. Les jauges Owen montrent que les quantités de poussières n'ont pas augmenté ces dernières années.

**L'origine des poussières, les poussières canalisées et les poussières diffuses.** EQIOM a expliqué que le système actuel a été amélioré ces dernières années avec la mise en place d'un nouveau filtre à manche sur le four 5. Ce filtre permet une meilleure filtration des poussières canalisées). Toutefois, il reste des poussières diffuses (par exemple, remise en mouvement des poussières au sol par les circulations, opérations de chargement, etc.). À ce stade, des réflexions sont en cours pour que les opérations de chargement et de déchargement soient effectuées en lieu clos. Plus précisément, il s'agit d'identifier les ouvrages pour lesquels la diffusion des poussières est récurrente. Dans tous les cas, avec le Programme K6 un nouveau stockage de clinker sera construit, celui-ci aura une meilleure étanchéité que les installations actuelles et sera éloigné des habitations.

**Origines et types des poussières.** La DREAL observe qu'il faut distinguer les poussières sédimentables, qui proviennent localement majoritairement de la cimenterie, et qui sont mesurées par les jauges Owen, des particules fines (PM10 et PM2.5) qui ne sont pas localisées : par exemple, de nombreux pics de pollution aux

particules fines dans les Hauts de France sont liés à l'activité industrielle en Allemagne.

**Localisation des jauges Owen pour la mesure des poussières.** L'emplacement des jauges Owen est contesté : des poussières sont constatées au nord de la cimenterie, à un endroit qui n'est pourtant pas situé sous les vents dominants. Il est rappelé que les jauges Owen sont situées sous les vents dominants. Ceux-ci viennent majoritairement du sud-ouest, d'où l'implantation des jauges Owen dans la cité Michel et au stade, et dans une moindre mesure du nord-nord-est. Le point de mesure situé à la CCPL permet de constituer un témoin hors vents dominants. Les points de mesure de proximité visent principalement les poussières remises en mouvement par les circulations dans la cimenterie. Les points plus éloignés permettent de mesurer les poussières qui sortent des fours.

- *EQIOM propose de mettre en place des Jauges Owen supplémentaires, même s'il faudra du temps avant de pouvoir en interpréter les résultats en l'absence de points de comparaison.*

**Les impacts pour les riverains (toitures, vitres, etc.) et le traitement des plaintes.** Quand une plainte est reçue, EQIOM vient constater, recherche la cause et des solutions puis effectue chaque année un reporting en Commission de suivi de site (CSS). Plusieurs participants indiquent que leurs plaintes n'ont pas toujours reçu de réponses. Des participants indiquent que des constats montrant l'accumulation de poussières sur des toits ont été envoyés à EQIOM et à la DREAL ; cette accumulation surcharge les toits. EQIOM explique que les riverains peuvent contacter la cimenterie afin de faire remonter les informations en cas d'incident.

- *EQIOM prend note d'un manque de retours notamment lors des appels les week-ends et s'engage à améliorer la transmission des informations.*

## **Table n°2 : Surveillance environnementale**

*Comment une usine est-elle surveillée ? Quelle information du public sur la surveillance environnementale ?*

*Intervenants : EQIOM, DREAL, EVADIES (en charge de la biosurveillance de la cimenterie)*

### **Sanitaire**

**Les polluants générés par les combustibles alternatifs, la différence avec l'incinération « classique ».** Les combustibles alternatifs peuvent être des solvants, des huiles, des émulsions, du bois fin de vie, des Combustibles solides de récupération (CSR). La réglementation d'une cimenterie est similaire à celle de l'incinération. EQIOM explique que les quantités de polluants actuellement rejetées respectent les limites fixées par la réglementation. Les composants des combustibles alternatifs sont surveillés : il y a des contrôles et des analyses pour les caractériser régulièrement afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de risque. Par ailleurs, la haute température – allant au-delà de celle des incinérateurs – permet de détruire les composés chimiques : c'est pourquoi l'usage en cimenterie est privilégié. Par ailleurs, le clinker a la particularité d'être un produit entièrement minéral qui intègre aisément les cendres issues de la combustion, ce qui limite la production de déchets supplémentaires.

**Risques sanitaires et étude épidémiologique.** La DREAL précise que les études épidémiologiques sont très lourdes : elles ne sont lancées que quand un problème est suspecté, par exemple à la suite de nombreuses remontées des médecins. C'est ce qui s'est passé en France au début des années 2000 à proximité d'incinérateurs de déchets ménagers. Les études alors réalisées ont conduit à revoir complètement la réglementation. EQIOM indique que la sous-préfecture a été sollicitée pour savoir s'il existe une problématique sanitaire particulière à Lumbres. Les résultats de la surveillance en continu de la cimenterie montrent qu'il n'y a pas de dépassements des seuils ; il en va de même pour les résultats de la biosurveillance. La DREAL précise que ce n'est pas parce que les seuils sont respectés qu'il n'y a pas de rejets : en-deçà de ces seuils, les autorités estiment qu'il n'y a pas de risque pour l'environnement naturel et humain

**Biosurveillance.** La biosurveillance est mise en place autour de la cimenterie depuis plus de 15 ans ; elle s'intéresse aux dioxines/furannes et métaux. La localisation des points de mesure dépend de très nombreux paramètres afin de pouvoir garantir que les résultats puissent être exploités. C'est ce qui explique qu'un des points de mesure soit situé au stade. Un autre est situé dans le centre-ville de Lumbres et un dernier à l'entrée de la carrière. Le dernier est situé au nord-ouest, à l'écart de l'influence de la cimenterie, et sert de point de comparaison. Aucun dépassement n'a été identifié au cours des campagnes qui ont été menées.

## Contrôle des rejets atmosphériques

**Filtres.** EQIOM précise que les filtres à manches sont considérés comme Meilleures technologies disponibles par la réglementation européenne. Il s'agit de chaussettes très fines qui captent les polluants. Ils doivent être remplacés en fonction de leur niveau de dégradation. Quand c'est le cas, l'arrêt de la production est obligatoire. Pour le four 6, il sera proposé aux constructeurs de réutiliser le filtre à manches du four 5 qui a été récemment remplacé. Ce filtre devra quoiqu'il arrive être complété afin d'être adapté à la plus grande capacité du four.

**Intérêt des phases 1 et 2 pour réduire les rejets atmosphériques.** EQIOM indique que les rejets atmosphériques seront réduits dès la première phase grâce à la conception du nouveau four et à l'utilisation d'une proportion accrue de combustibles alternatifs. La phase conditionnelle conduirait à un traitement encore amélioré des rejets atmosphériques, qui seraient lavés avant l'étape de capture du CO<sub>2</sub>.

## Mesures

**Campagne Atmo.** Il est demandé de conduire des campagnes plus longues, sur plusieurs lieux, quand les installations ne sont pas à l'arrêt. La localisation des points de mesure est critiquée. EQIOM indique que le point de mesure de la campagne Atmo de 2016 était installé rue Pasteur, à Lumbres, dans la direction des vents dominants par rapport à l'usine, donc sur le secteur *a priori* le plus exposé aux rejets. La campagne a été réalisée sur deux sessions de 4 semaines, en janvier-février 2016 et en juillet-août 2016, et les deux fours n'étaient pas à l'arrêt pendant ces deux sessions. L'absence de panache en sortie des cheminées ne signifie pas que les fours sont à l'arrêt : la visibilité du panache dépend des conditions atmosphériques. En journée, quand la température est élevée et l'humidité faible, le panache est très peu visible, contrairement à la nuit. Atmo Hauts de France décide seule des dates des campagnes et des dispositifs de mesure, en fonction de ses moyens et de son programme. EQIOM observe qu'il est difficile de changer un protocole de mesures d'une campagne à l'autre, car il n'y a ensuite plus de situation de référence à laquelle les résultats peuvent être comparés.

## Information

**Commission de suivi de site.** Les membres du collège des riverains et du collège des associations sont désignés par le sous-préfet. La DREAL précise que la difficulté est généralement de trouver des associations et des riverains disponibles et c'est le cas pour la cimenterie de Lumbres. Les personnes intéressées peuvent se manifester auprès des services de l'État pour demander à intégrer le collège des riverains<sup>1</sup>.

## Table n°3 : Eau, biodiversité et carrière

*Quel est l'état de la biodiversité ? Quelle est la situation du bassin versant ? Quel développement pour la carrière ?*

*Intervenants : EQIOM, SMAGEAA<sup>2</sup>, AXE-SOCOTEC (bureau d'études biodiversité)*

### Eau

**Fonction du SMAGEAA.** Le SMAGEAA gère tout le bassin versant ; il est contrôlé par l'État. Le SMAGEAA est systématiquement consulté lors de projets industriels comme le Programme K6.

**Usage de l'eau.** Le SMAGEAA est parvenu à réduire de 30 millions de m<sup>3</sup> la consommation d'eau, grâce aux investissements sur les réseaux (réparations des fuites), à un meilleur comportement des usagers et aux investissements des industriels. Ainsi, 4,5 millions de m<sup>3</sup> disponibles sont réservés : la consommation est donc inférieure à la production de la nappe. Une partie de l'eau (environ 60 %) produite par le SMAGEAA est envoyée vers le Dunkerquois (15 millions de m<sup>3</sup>) et les Flandres (4 millions de m<sup>3</sup>). Des réserves sont disponibles mais il faut faire attention compte tenu de possibles sécheresses. Le Dunkerquois travaille aux économies d'eau.

**Usage de l'eau par la cimenterie.** Actuellement, l'eau est obtenue grâce à des forages. Avec la mise en œuvre du nouveau four, la consommation d'eau serait réduite de moitié. L'eau de ruissellement de la carrière n'est pas captée : elle s'infiltré dans la craie et recharge la nappe. En effet, le retrait de la couche d'argile en surface facilite les infiltrations d'eau.

**Gestion des rejets.** L'usine réutilise l'eau collectée plutôt que de la rejeter dans le milieu naturel. Des participants notent que lors des épisodes pluvieux intenses, le Bléquin devient blanc-jaune. Cela s'explique parfois par des rejets d'eau de ruissellement de la cimenterie, chargées de craie. Une station a été mise en place pour diminuer la teneur en matières en suspension. Le dimensionnement des bassins d'orage est jugé insuffisant, même s'il répond à la réglementation.

### Faune et flore

**Étude.** Le périmètre de l'étude faune-flore porte sur un périmètre de 96 hectares. L'élargissement de ce périmètre est suggéré. Elle a commencé en 2021 et comporte

---

<sup>1</sup> Contacter Grégory Lefrançois : [gregory.lefrancois@developpement-durable.gouv.fr](mailto:gregory.lefrancois@developpement-durable.gouv.fr)

<sup>2</sup> Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

9 passages (jour et nuit), réalisés par une seule personne. Elle doit permettre de faire l'inventaire des différentes espèces pour les protéger par des mesures appropriées. Le suivi sera réalisé sur 30 ans, à confirmer avec le Conservatoire des espaces naturels.

**Les espèces présentes.** La présence d'orvet est interrogée : elle n'a pas été constatée lors des passages mais sa présence ne peut être exclue. La présence du faucon pèlerin est aussi questionnée et EQIOM précise qu'un nichoir a été installé sur les silos face à la rue Macaux. De nombreux étourneaux sont présents autour des installations : ils profitent du gîte. Les rejets ne sont *a priori* pas dangereux pour les oiseaux. L'activité de la carrière et les aménagements réalisés constituent des lieux de chasse des chauves-souris. Cependant, leur lieu de gîte se situe dans les bois plantés au sud-est du site, ces bois constituant une zone prioritaire.

**Impact de la cimenterie.** Le boisement au sud-est de la carrière date de 2004 ; il a été fait avec un ratio de 3 pour 1 (3 hectares reboisés pour 1 hectare déboisé). Des espèces d'arbre locales ont été replantées et les individus sont remplacés si besoin. L'activité de la carrière a permis de créer un habitat spécifique favorable. Des aménagements ont été réalisés : pelouses calcicoles, mares. Ces mesures seront pérennisées. Des espèces invasives ont été identifiées et sont systématiquement traitées.

## Carrière

**L'extension de la carrière.** Des participants craignent que l'extension de la carrière empiète sur des espaces naturels situés à l'ouest du site. EQIOM précise que l'extension est prévue à l'opposée. La disponibilité du gisement est garantie ; le contexte géologique étant favorable jusqu'à la côte.

**Remise en état.** L'arrêté préfectoral d'exploitation de la carrière stipule les conditions de remise en état du site (plan de réaménagement) ; il y a de plus en plus d'aspects environnementaux qui sont pris en compte pour le réaménagement des sites après exploitation.

## Autres sujets abordés au cours des tables rondes

**L'information préalable à la concertation est jugée insuffisante.** EQIOM rappelle que de nombreux moyens d'annonce ont été déployés : diffusion d'un dépliant, encarts presse, avis sur les tableaux d'affichage des communes.

**La future capacité de production du clinker, la transition entre les fours 4 et 5 d'une part et le nouveau four d'autre part, la réutilisation des fours 4 et 5.** L'augmentation de la production ne pourra être atteinte qu'une fois le four 6 mis en service et une fois que la montée en puissance de la production aura été effectuée. Les fours 4 et 5 continueront à produire pendant toute la durée des travaux et ils seront arrêtés à la mise en service du four 6. Les fours 4 et 5 ne seront pas réutilisés pour la production de clinker, mais ils ne seront pas immédiatement démontés, dans l'attente de vérification sur une possible autre utilisation ; EQIOM statuera sur une éventuelle réutilisation dans les 10 ans suivants l'arrêt des fours 4 et 5.

**Décarbonation et bilan carbone.** EQIOM est déficitaire en clinker, ce qui signifie que du clinker est importé depuis l'étranger, et notamment depuis l'Espagne et la Turquie. Avec la taxe carbone, il y a un risque que les importations viennent de plus en plus loin, depuis des États où une telle taxe n'est pas appliquée. Le bilan carbone du Programme K6 sera présenté lors de l'atelier du 14 juin.